



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGESCO B2-2, DNE SN2, équipe nationale de la DSI de
l'académie Orléans-Tours, Classe Virtuelle Onde 24.2.0

ONDE
Outil numérique pour la direction d'école



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ONDE CLASSE VIRTUELLE VERSION 24.2.0

Sommaire

1. Retour sur la Version V24.1.0

- a. Versions
- b. Configuration des méls

2. Rappel sur les bonnes pratiques

- a. Nouveaux signalements
- b. Enregistrement des Ulis
- c. Demandes d'INE sans réponse / litiges
- d. ONDE / LSU
- e. Passage en 6ème

3. Onde Version 24.2.0

- a. Calendrier rappel
- b. Académies pilotes
- c. Évolutions
 - Gestion des dispositifs pour les classes UEMA/UEEA
 - Gestion des EMS
 - Modifications dans les Fiches de renseignements.
- d. Bugs connus

4. Prochaines échéances

1. Retour sur la Version Onde 24.1.0



- v24.1.0 : Livraison le 04/03 aux académies pilote, généralisation du 18/03 et arrêt le 22/03
 - Paramétrage du serveur de messagerie (Détails dans « Nouveautés sur le paramétrage des mails envoyés par ONDE »)
 - Erreurs d'envoi de méls
 - Web-service LIEN
- v24.1.1 : Version corrective généralisée le 09/04 avec la V24.1.0
 - Problème d'inscription des élèves rencontrés par les mairies interfacées ONDE-Échanges : les mairies ne pouvaient plus inscrire un élève connu d'ONDE dans une école de la commune pour l'année scolaire suivante.
 - Problème de connexion depuis LSU 24.1.0
 - Évolution réglementaire sur la poursuite du cursus scolaire

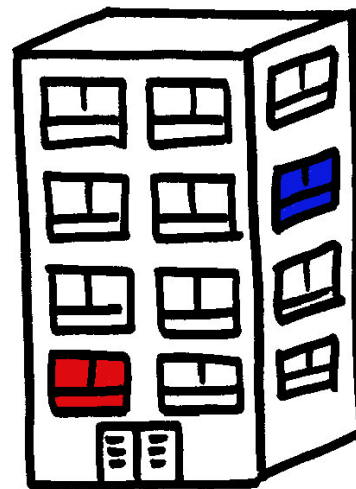
Forçage du port

Certaines académies ont émis le souhait de régler leur serveur de messagerie sur un port différent.

Un port en informatique est un complément d'adresse permettant d'installer un serveur dans une pièce différente de celle habituellement utilisée.

Phase de configuration `confinit.yml`, fichier `application.properties`

1. Port par défaut
`mail.authentifie=False`
`mail.port=NN` ← Valeur ignorée, le port 25 sera utilisé par défaut
2. Forçage du port
`mail.authentifie=True`
`mail.port=NN` ← Le port utilisé sera celui précisé *ici*



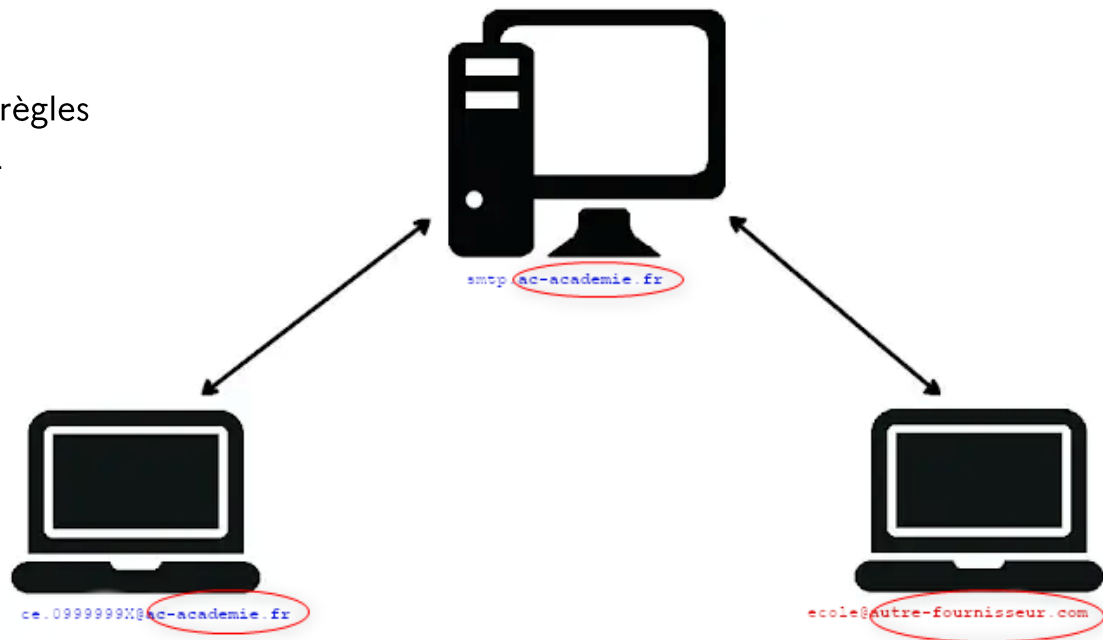
Règles de messagerie : évolutions pratiques et lutte contre le spam

Contexte

- Contrôle du spam par les grands acteurs de la messagerie électronique : nouvelles règles
- Personnalisation de l'adresse du directeur
- Nouvelles recommandations

Evolution principale

- Contrôle de cohérence entre le nom de domaine de l'expéditeur et celui du serveur de messagerie utilisé



Règles de messagerie : évolutions pratiques et lutte contre le spam

Expéditeur

- mail.name=Direction de l'école
- mail.user=noreply.ONDE@ac-academie.fr

☆ DL **Direction de l'école** <noreply.onde@ac-orleans-tours.fr>

de : Direction de l'école <noreply.onde@ac-orleans-tours.fr>

dossier: Courrier entrant

date: Tue, 09 Apr 2024 15:58:20 +0200 (CEST)

reply-to: ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE <[redacted]>

sujet: test

Répondre à

- Adresse utilisée par le directeur configurée dans le champ COURRIEL de la table ETABLISSEMENT
- Donnée issue de RAMSESE
- Fonctionnalité messagerie bloquée en l'absence d'adresse de réponse



Fonctionnalité indisponible car il n'y a pas de courriel défini pour votre école.
Veuillez prendre contact avec votre administrateur ONDE académique pour faire corriger.

Règles de messagerie : impact pratique

Signature du directeur

L'utilisation d'une adresse en noreply peut induire les correspondants en erreur. Aussi, **nous vous recommandons fortement d'inciter tous les directeurs à ajouter une signature**, à la fin de leurs méls. **Celle-ci devra contenir leurs coordonnées de contact mél, afin que les parents disposent de son adresse.**

Cordialement,

Mme Martin, directrice de l'école J. Jaurès

ecole@autre-fournisseur.com

Règles de messagerie : impacts techniques

- Augmentation du nombre de courriels permis par expéditeur
- Mise en liste blanche de la nouvelle adresse noreply.ONDE@ac-academie.fr

→ Adapter en conséquence les réglages sur les interfaces de gestion. A faire réaliser par votre pôle messagerie.

Erreurs d'envois de méls

Cette évolution permet aussi de capturer les erreurs pouvant survenir à l'envoi :

- Détails de l'erreur rencontrée dans services.log ; vérifier sur tous les serveurs managés
- Présence d'un compteur affichant le nombre de messages envoyés / nombre total de destinataires sélectionnés
- Les destinataires sans courriel ne recevront rien
- ⚠ Adresses bloquantes : tiret du 6 « - » vs tiret du 8 « _ » dans la partie *fournisseur* ou *nom de domaine*
 - destinataire@fournisseur_de_messagerie.com → blocage de l'envoi complet, personne ne recevra le courriel
 - destinataire@fournisseur-de-messagerie.com → adresse valide
- ⚠ Vous avez plusieurs responsables dont les adresses sont invalides
- Vérifier l'existence d'une adresse : <https://fr.infobyip.com/verifyemailaccount.php>
- ⚠ **Cependant, dans certains cas, les erreurs rencontrées peuvent ne pas être perçues par ONDE :**
 - Les serveurs de messagerie ne sont pas nécessairement configurés pour remonter les erreurs qu'ils peuvent rencontrer

Envoi de mél avec/sans pièces jointes

Selon que le courriel contient ou non une pièce jointe, le comportement de l'interface est différent :

- Avec P. J. → Pas de sablier tournant, le compteur passe directement de zéro au nombre total de méls envoyés
- Sans P. J. → Un sablier tourne pendant l'envoi, et le compteur indique la progression de la quantité de méls effectivement envoyés
- C'est une différence de comportement mineure qui se limite à l'affichage. Aucune différence en coulisse sur l'expédition. Pas d'inquiétude.

2. Rappel sur les bonnes pratiques



Ajouter toutes les informations utiles à l'investigation dans les nouveaux signalements

- Logs



- /appli/si1d22/batch/be1d/acad/log/
- /appli/si1d22/batch/be1d/dept_999/log/
- /appli/si1d22/batch/be1d/dept_999/data/log/
- /appli/si1d22/logs/

- Informations d'identification

- Nom, prénom, date de naissance
- INE
- UAI



- Backups offline accessibles (chmod a+r)
- Détailler vos actions d'analyse et leurs résultats
- Copies d'écrans lisibles
- Changer l'état Signalement complété -> A reprendre

- Saisir **tous** les champs nécessaires : préciser le **module**

The screenshot shows a form with several fields: 'Module', 'Reproductibilité', 'Sévérité', 'Priorité', 'Sélectionner un profil', 'OU remplir', 'Plate-forme', 'OS', 'Version de l'OS', 'Version du produit', 'Build', 'Assigné à', and 'Version ciblée'. The 'Module' field is highlighted with a red circle, and its dropdown menu is open, displaying a list of options including 'AFFELINET6', 'Autre', 'Bascule du changement d'année', 'Batches de purge des élèves et responsables', 'BNI/Pbs d'INE', 'Diff Tableau de bord', 'Ecoles privées hors contrat', 'Ecoles privées hors contrat/imports', 'Ecoles privées sous contrat', 'Ecoles privées sous contrat/imports', 'EduConnect/Lien Eleve-Responsable erroné', 'Environnement de formation', 'Fusion Normandie', 'Hébergement - Base de formation', 'Instruction en famille/Ecole virtuelle', 'LPI', 'LSU', 'Mails', and 'Mairie interfacée'.

- Ne pas exagérer les niveaux de **priorité** et de **sévérité**

The screenshot shows a form with 'Sévérité' and 'Priorité' dropdown menus. The 'Sévérité' dropdown is open, showing options: 'mineur', 'cosmétique', 'mineur', 'majeur', 'critique', and 'bloquant'. The 'Priorité' dropdown is also open, showing options: 'normal', 'aucun', 'bas', 'normal', 'élevé', 'urgent', and 'immédiat'.

The screenshot shows a form with 'Sévérité' and 'Priorité' dropdown menus. The 'Sévérité' dropdown is open, showing options: 'mineur', 'aucun', 'bas', 'normal', 'élevé', 'urgent', and 'immédiat'. The 'Priorité' dropdown is also open, showing options: 'normal', 'aucun', 'bas', 'normal', 'élevé', 'urgent', and 'immédiat'.

Merci de justifier le degré d'urgence
pour que nous comprenions mieux l'impériosité de votre besoin

Etat des saisies au 17 novembre 2023 (périmètre : PU et PRSC)

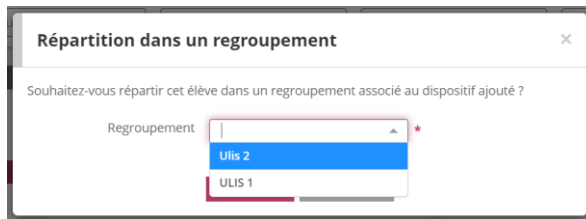
	Nbre rgpts	Nbre élèves répartis	Nbre élèves flagués	Anomalies
Onde	5 350	55 303	53 269	2 034
<i>RERS 2023</i>		<i>55 400</i>		

Nouveautés rentrée 2023

Des évolutions facilitant l'enregistrement des dispositifs Ulis ont été apportées à l'application.

Il est désormais possible :

- d'affecter un élève dans un regroupement Ulis à la suite de l'enregistrement du bénéficiaire du dispositif sur sa « fiche élève »



Voir la fiche pas à pas – Les élèves Ulis dans Onde proposée dans la documentation de l'application

Nouveautés rentrée 2023

Des évolutions facilitant l'enregistrement des dispositifs Ulis ont été apportées à l'application.

Il est désormais possible :

- d'enregistrer le bénéficiaire du dispositif Ulis sur la « fiche élève » à la suite de l'affectation de l'élève dans un regroupement Ulis



The screenshot shows a dialog box titled "Ajout du dispositif". The text inside asks: "Souhaitez-vous ajouter le dispositif associé au regroupement au bénéfice des élèves sélectionnés ?". There are two radio button options: "Ajouter le dispositif" and "Ne pas ajouter le dispositif". At the bottom, there are two buttons: "Valider" (with a checkmark icon) and "Annuler" (with an 'x' icon).

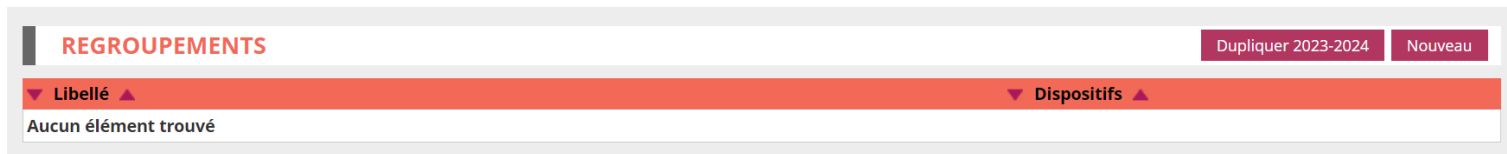
Voir la fiche pas à pas – Les élèves Ulis dans Onde proposée dans la documentation de l'application

Nouveautés rentrée 2023

Des évolutions facilitant l'enregistrement des dispositifs Ulis ont été apportées à l'application.

Il est désormais possible :

- de dupliquer les dispositifs Ulis pour l'année suivante, lors des opérations de préparation de la rentrée



Voir la fiche pas à pas – Les élèves Ulis dans Onde proposée dans la documentation de l'application

Nouveautés rentrée 2023

Des évolutions facilitant l'enregistrement des dispositifs Ulis ont été apportées à l'application.


Il est désormais possible :

- de dupliquer les dispositifs Ulis pour l'année suivante, lors des opérations de préparation de la rentrée




Voir la fiche pas à pas – Les élèves Ulis dans Onde proposée dans la documentation de l'application

Vérification sur le tableau de bord du directeur




Mon tableau de bord

 Passer à **mon calendrier de gestion** pour me repérer dans le temps

Les effectifs

Effectifs 2023-2024	Préparation 2024-2025
0 INSCRIT	0 INSCRIT
2 ADMISSIBLES	0 ADMISSIBLE
320 ADMIS	0 ADMIS
0 Admis accepté	0 Admis accepté
0 réparti	0 réparti
0 non réparti	0 non réparti
320 Admis définitifs	0 Passage dans l'école
297 répartis	0 réparti
23 non répartis	0 non réparti
0 bloqué	319 RADIÉS
0 en attente d'INE	0 passage hors école
3 RADIÉS	319 sans passage

 [Les statuts administratifs](#)


Les répartitions

Répartition par niveau 2023-2024		Prévisions par niveau 2024-2025		Répartition par classe 2023-2024	
CYCLE II	165	TOTAL	0	CP	22
CP	44			CP	22
CE1	65			CE1	21
CE2	56			CE1	22
CYCLE III	132			CE1	22
CM1	59			CE2	28
CM2	73			CE2	28
TOTAL	297			CM1	30
				CM1	29
				CM2	25
				CM2	23
				CM2	25
				TOTAL	297

Répartition par regroupement 2023-2024	
ulis	8

Répartition par dispositif 2023-2024	
PPS	2
ULIS ECOLE	4

Voir la fiche pas à pas – Les élèves Ulis dans Onde proposée dans la documentation de l'application



 Outil numérique pour la direction d'école

DGESCO B2-2, DNE SN2, équipe nationale de la DSI de l'académie Orléans-Tours Classe Virtuelle Onde 24.2.0

20

20/06/2024

Contrôle des saisies et repérage des anomalies

Décibel

Dossier 0 – Suivi / Dispositifs_Anomalies

The screenshot shows the 'Invites' application window. The title bar reads 'Invites'. Below the title bar, there is a dropdown menu for 'Variantes d'invites disponibles' and three icons (print, save, close). The main area is divided into two panes. The left pane, titled 'Résumé des invites', contains a list of four items, each with a green checkmark: '* Choisir une date d observation: 16/10/2023', '* Choix de département(s) : *', '* Dispositifs génériques : ULIS ECOLE', and '* Flag-Regroupement Dispositif F/-;/R;F/R'. The right pane, titled 'Flag-Regroupement Dispositif', contains a text input field 'Entrez des valeurs ici', a refresh button 'Actualiser les valeurs', and a list of values: 'F/-', '-/R', and 'F/R'. Below this is a table with two columns: 'F R' and 'Flag Regroup'. The table contains four rows: 'F/-' with 'Flagué & Non Regroupé', 'F/R' with 'Flagué & Regroupé', '-/-' with 'Non Flagué & Non Regrou...', and '-/R' with 'Non Flagué & Regroupé'. At the bottom of the right pane, there is a timestamp '20 novembre 2023 16:23:56 GMT+00:00' and a small icon. The bottom of the window has 'OK' and 'Annuler' buttons.

Invites

Variantes d'invites disponibles

Résumé des invites

- * Choisir une date d observation: 16/10/2023
- * Choix de département(s) : *
- * Dispositifs génériques : ULIS ECOLE
- * Flag-Regroupement Dispositif F/-;/R;F/R

Flag-Regroupement Dispositif

Entrez des valeurs ici

Actualiser les valeurs

F R	Flag Regroup
F/-	Flagué & Non Regroupé
F/R	Flagué & Regroupé
-/-	Non Flagué & Non Regrou...
-/R	Non Flagué & Regroupé

20 novembre 2023 16:23:56 GMT+00:00

* Invites obligatoires

OK Annuler

Contrôle des saisies et repérage des anomalies par circonscription et par école

Décibel

Statistiques sur les anomalies éventuelles de la gestion des élèves ULIS

ACADEMIE I

DASEN DES

Année Scolaire	Date d'extraction	Date d'observation	Type d'observation
2023-2024	16/10/2023	16/10/2023	CONSTAT

Flagué : élève bénéficiant du dispositif Ulis école et repéré comme tel dans l'application

F/R Flagué & Regroupé

-R Non Flagué & Regroupé

	ULIS ECOLE		
	F/R	-R	Nb Droit
	Nb EI	Nb EI	
IEN A	13	11	2
IEN A	34	3	4
IEN B	22	1	2
IEN B	11		1
IEN B	24	13	4
IEN C	21		2
IEN C	34		3
IEN C	15	7	2
IEN C	21	23	4
IEN C	23		2
IEN C	29		3
IEN C	22		2
IEN F	40	1	4
IEN G	27	16	4
IEN H	12		1
IEN L	8		1
IEN N	9	10	2
IEN N	24	12	3

Contrôle des saisies et repérage des anomalies par circonscription et par école

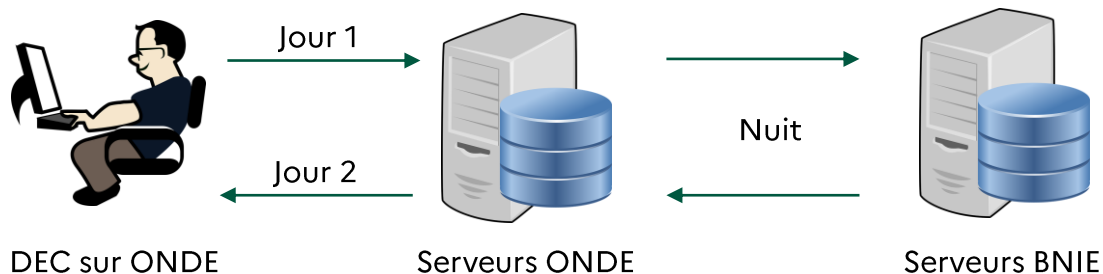
Décibel

Dossier 1 – Répartition des effectifs d'élèves en classes ordinaires et en Ulis (onglet commune-école)

DECIBEL_La répartition des élèves en classes ordinaires et ULIS																Année Scolaire : 2023-2024				
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EN																Date d'observation : 21/11/2023				
ACADEMIE DE																PUBLIC				
	REP	REP +	Cycle 1				Eff. Total	Cycle 2			Eff. Total	Cycle 3		Eff. Total	Hors ULIS	ULIS	TOTAL	Nbre Clas.	Nb Rgpt ULIS	Date Valid.
			TPS	PS	MS	GS		CP	CE1	CE2		CM1	CM2							
			183	191	187	561	214	176	191	581	196	173	369	1511	0	1511	59	1		
Hors ULIS			25	26	18	69								69	0	69	3		18/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS			26	41	41	108								108	0	108	4		18/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS			40	34	36	110								110	0	110	4		14/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS			18	24	21	63								63	0	63	3		14/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS			27	33	20	80								80	0	80	3		18/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS			47	33	51	131								131	0	131	5		15/9	
ULIS			0	0	0	0														
Hors ULIS							32	26	37	95	32	25	57	152	0	152	6		18/9	
ULIS							0	0	0	0	0	0	0							
Hors ULIS							57	49	57	163	48	51	99	262	0	262	10	1	18/9	
ULIS							0	0	0	0	0	0	0							
Hors ULIS							48	34	28	110	41	36	77	187	0	187	8		17/9	
ULIS							0	0	0	0	0	0	0							
Hors ULIS							77	67	69	213	75	61	136	349	0	349	13		18/9	
ULIS							0	0	0	0	0	0	0							
Hors ULIS			16	11	16	43	11	10	16	37	17	14	31	111	0	111	5		14/9	
ULIS			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							

Ordonnancement des communications ONDE ↔ BNIE

- Les échanges entre ONDE et la BNIE sont asynchrones.



- En période de rentrée scolaire, les traitements BNIE peuvent réclamer plus de temps avant de répondre à toutes les demandes.
- Sans réponse de la BNIE :
 - Vérifier la date de saisie de l'admission.
 - Demander aux gestionnaires BNIE de contrôler les litiges.
 - Patience un ou deux jours supplémentaires.
 - Sans réponse ni litige, faire signalement.

Signatures des directeurs problématiques

- Les signatures des directeurs sont maintenant transmises à LSU
 - Possibilité d'utiliser la signature pour signer les bilans périodiques et les attestations proposés dans LSU.
- Certaines signatures antérieures à 2021 font planter l'application LSU
- Le nommage des signatures est en cause
 - Nommage recommandé : CodeUAI_Prénom_Nom
- Nous avons envoyé la liste des écoles concernées pour correction
- Il reste encore 23 écoles dans 16 académies



Dans l'application ONDE côté Directeur :

- Onglet « **Élèves / Enregistrer globalement les passages de niveau - Passage en 6ème** » :

Lorsqu'un directeur coche la case qui sélectionne tous les élèves de la liste, anciennement seuls les élèves sur la page ouverte étaient sélectionnés, mais depuis une évolution, **tous les élèves de toutes les pages, soit de toute l'école** sont sélectionnés.

➔ *Les passages sont donc effectués pour tous les élèves de l'école ce qui crée des erreurs de passages.*



Dans l'application ONDE côté Directeur :

- Onglet « Élèves / Passage > Enregistrer globalement les passages de niveau - Passage en 6ème » :

Passage > Enregistrer globalement les passages de niveau pour l'année 2024-2025

Recherche d'élèves sans passage de niveau

Nom élève x Prénom élève x Classe x Niveau x

X Supprimer tous les filtres

Nom	Prénom	Classe	Niveau	Date de radiation
		12-CM1	CM1	-
		08-CE1	CE1	-
		05-GS	GS	-
		10-CE2	CE2	-
		10-CE2	CE2	-
		09-CE1-CE2	CE1	-
		14-CM2	CM2	-
		02-PS-MS	MS	-
		07-CP-CE1	CP	-
		07-CP-CE1	CP	-
		12-CM1	CM1	-
		14-CM2	CM2	-
		10-CE2	CE2	-
		08-CE1	CE1	-
		13-CM1-CM2	CM2	-
		12-CM1	CM1	-
		13-CM1-CM2	CM1	-
		10-CE2	CE2	-
		05-GS	GS	-
		14-CM2	CM2	-
		14-CM2	CM2	-
		11-CE2-CM1	CM1	-
		02-PS-MS	PS	-
		14-CM2	CM2	-
		09-PS-MS	PS	-
		02-PS-MS	PS	-
		12-CM1	CM1	-
		12-CM1	CM1	-
		01-PS-MS	PS	-
		07-CP-CE1	CE1	-

Enregistrements 1 à 30 sur 350 trouvés Sélectionnés : 350

ONDE - Version 24.4.3.1 - accès local - non conforme

Enregistrements 1 à 30 sur 350 trouvés Sélectionnés : 350

3. Onde Version 24.2.0



Version 24.2.0

- **Sites Pilotes** (académies : Clermont-Ferrand , Mayotte, Orléans-Tours, Strasbourg, Polynésie, La Réunion) :
 - du 25 Juin 2024 au 28 Juin 2024
- **Généralisation** (autres académies) :
 - du 2 Juillet 2024 au 12 Juillet 2024

Les académies pilotes 2024



Version 24.1.0

- Lyon
- Poitiers
- Réunion
- Versailles

Version 24.2.0

- Clermont-Ferrand
- Mayotte
- Orléans-Tours
- Strasbourg
- La Polynésie Française
- La Réunion

Version 24.3.0

- Amiens
- Guyane
- Nice
- Normandie

Prise en compte des unités d'enseignement autisme (UEEA / UEMA)

- Ajout des dispositifs pour les classes UEEA / UEMA

Prise en compte des Etablissements Médico-Sociaux (EMS)

- Prise en compte dans ONDE

Evolution de la fiche de renseignements

Évolutions UEMA / UEEA

Ajout des dispositifs pour les classes UEMA / UEEA

- Enregistrement automatique du bénéficiaire du dispositif UEMA/UEEA au moment de la répartition de l'élève dans une classe de type UEMA/UEEA

Évolutions UEMA / UEEA

Ajout des dispositifs pour les classes UEMA / UEEA

Admission et Gestion des Élèves :

- Répartition

Répartition > Gestion collective > Affectation permanente dans une classe Aide Retour

Informations sur la classe

Année scolaire 2023-2024 Enseignant(s) Mme CAUSSETTE Anne
Classe UEMA - A Nombre d'élèves affectés 0
Cycle(s) INDETERM.
Niveau(x) INDETERM.

Élèves déjà répartis Supprimer

Aucun élément trouvé

Élèves à répartir (par niveau)

INDETERM.

Affectation permanente dans une classe Annuler

Liste des élèves à répartir

Tous	Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Niveau/Cycle
<input checked="" type="checkbox"/>			M	20/04/2018	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			F	21/02/2017	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			M	12/03/2017	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			M	17/07/2018	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			M	14/10/2017	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			F	28/09/2015	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			F	23/06/2017	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			M	21/07/2017	INDETERM.
<input checked="" type="checkbox"/>			F	14/06/2017	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			F	11/08/2018	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			F	24/07/2017	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			F	21/04/2018	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			F	02/03/2013	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			M	13/03/2017	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			M	06/11/2016	INDETERM.
<input type="checkbox"/>			M	31/08/2017	INDETERM.

Enregistrements 1 à 16 sur 16 trouvés(s)

Valider Annuler

Évolutions UEMA / UEEA

Ajout des dispositifs pour les classes UEMA / UEEA

Recherche du dispositif de l'élève après répartition dans la classe UEEA/UEMA :

Recherche d'élèves

Nom/Prénom/INE INDETERM. Classe/Regroupement Dispositif élève Statut élève

Élève	Né(e) le	Niveau	Classe	Regroupement(s)	Dispositif(s)	Statut élève
		INDETERM.	UEMA - A	-	UEMA	Admission définitive

Enregistrement 1 sur 1 trouvé

Recherche d'élèves

Nom/Prénom/INE INDETERM. Classe/Regroupement Dispositif élève Statut élève

ANNÉE EN COURS

SYNTHÈSE	IDENTIFICATION	RESPONSABLES	ANNÉE EN COURS	CURSUS SCOLAIRE
Scolarité Date de début 03/05/2024 Cycle INDETERM. Niveau INDETERM. Classe UEMA - A Enseignant(s) - Passage de niveau -		Dispositifs UEMA du 03/05/2024 au 01/09/2024		
Langues vivantes étudiées LVE 1 ANGLAIS LVE 2 - LVR -		Services périscolaires Restaurant scolaire Non Garderie matin Non Études surveillées Non Garderie soir Non Transport scolaire Non		

Prise en compte des Établissements Médico-Sociaux (EMS)

Objectif fixé pour la rentrée 2024 :

La conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 a acté une mesure relative à l'INE (mesure 1) : attribuer un numéro INE pour tous les enfants.

Cadre législatif et réglementaire :

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a introduit dans le code de l'éducation un [article L. 131-6-1](#) qui prévoit l'attribution d'un identifiant national à tout enfant soumis à l'obligation d'instruction afin, notamment, de renforcer le suivi de cette obligation.

L'enregistrement des élèves dans Onde et/ou Siècle s'impose à **tous les établissements publics et privés** en application de [l'arrêté du 14 décembre 2021 pris pour l'application du IV de l'article R. 131-3 du code de l'éducation](#), qui fixe par ailleurs la liste des données attendues.

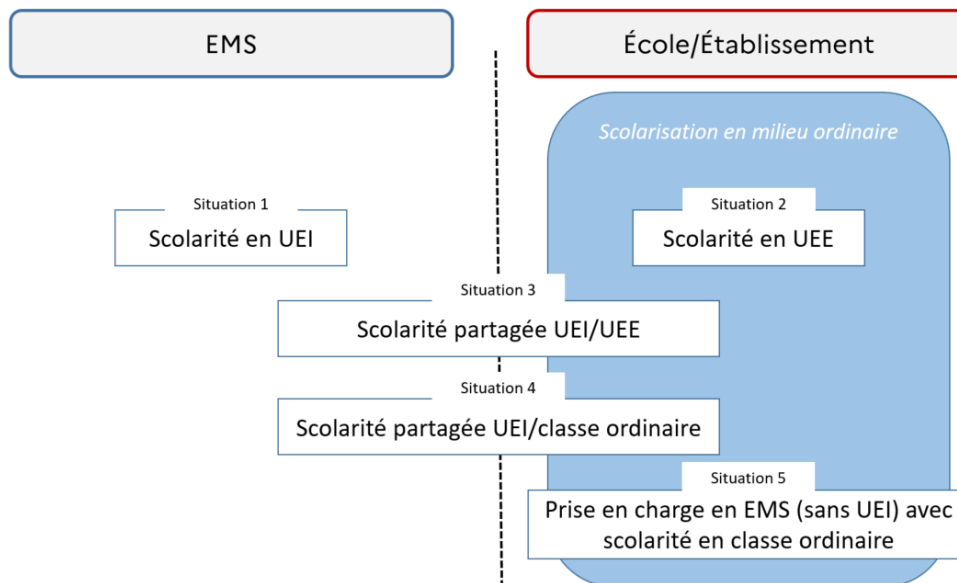
Des travaux lancés en septembre 2023, avec deux étapes en perspective :

- **Pour la rentrée 2024**, étendre aux établissements relevant des ministères chargés de la santé et de la justice le dispositif mis en œuvre à la rentrée 2022 dans les EPHC.
- **A partir de la rentrée 2025**, ouvrir progressivement à ces établissements d'autres applications et services en ligne concourant au suivi de la scolarité de leurs élèves.

Prise en compte des Établissements Médico-Sociaux (EMS)

Les enfants de 3 à 16 ans admis dans des établissements médico-sociaux (EMS) sont concernés par cette disposition, **qu'ils fréquentent à plein temps ces établissements ou qu'ils soient scolarisés pour tout ou partie de leur temps dans une école ou un établissement scolaire ordinaire.**

Les 5 situations de scolarisation de ces enfants sont décrites ci-dessous :



Prise en compte des Établissements Médico-Sociaux (EMS)

La finalité du déploiement de Onde dans les EMS est **l'immatriculation des élèves relevant des EMS**.

Pour cela, déploiement en deux temps :

- **version 24.2 : déploiement de Onde dans les EMS pour la rentrée 2024** pour permettre l'enregistrement de la situation 1 de scolarisation : élèves scolarisés à plein temps dans les EMS

Les directeurs de ces établissements pourront créer les UEI (unités d'enseignement internalisées) et y répartir les élèves qui suivent **100 % de leur scolarité dans leur établissement**.

- **version 24.3 : évolutions du module directeur école publique de Onde** pour permettre l'enregistrement des autres situations de scolarisation

Les directeurs d'école pourront créer les UEE (unités d'enseignement externalisées) et y répartir les élèves des EMS qui suivent tout ou partie de leur scolarité au sein de ces UEE.

Enfin, ils pourront aussi indiquer le bénéfice d'un dispositif d'inclusion individuelle pour les élèves des EMS scolarisés en tout ou partie dans une classe ordinaire d'une école ne bénéficiant pas d'une UEE.

Dans l'attente de ces évolutions, il est demandé aux directeurs d'école de ne pas enregistrer dans Onde les scolarités des nouveaux élèves d'EMS qui fréquentent leur école au sein d'une UEE.

Une classe virtuelle dédiée au déploiement de Onde et de Siècle dans les EMS aura lieu le 4 juillet.

Prise en compte dans Onde

Module Directeur

- Les EMS peuvent être publics, privés HC et privés SC
 - La mise à jour du secteur doit être effectuée dans RAMSESE
 - Les données sont limitées comme pour les EPHC
- Les hôpitaux (code nature 200, 210, 220 et 230) continueront d'être gérés via les écoles virtuelles
- Le secteur et le type de contrat sont affichés sur la carte d'identité
- Les EMS ont des restrictions : non accès au constat des effectifs ni aux prévisions des effectifs (pour cette rentrée)
- Les EMS enregistrent des classes (UEI) avec niveau « Indéterminé »
- L'INE et le libellé de la classe ne sont pas consultables via les modules Mairie/IEN/DASEN
- Les élèves de moins de 3 ans sont immatriculés

Prise en compte dans Onde

Module DSDEN

- Le gestionnaire en DSDEN n'a plus la possibilité d'inscrire un élève scolarisé en établissement spécialisé dans l'école virtuelle. C'est le directeur de l'EMS ou le directeur de l'école qui enregistre l'élève dans ONDE
- L'IEN/DASEN n'ont pas accès à la vision « directeur » de ces établissements

Module Mairie

- La mairie peut consulter la fiche d'un élève scolarisé dans sa commune (contrôle de l'obligation d'instruction)
- Les élèves des EMS figurent sur la liste des élèves résidant sur la commune
- La mairie ne peut pas visualiser la classe de l'élève de l'EMS et l'INE n'est pas présent

Prise en compte dans Onde pour tous les types d'écoles (y compris les EMS)

Module Directeur

Fiche de renseignements :

- nouveau logo académique à gauche
- Logo DASEN à droite
- Modification des mentions informatives :
 - Modification du lien vers le formulaire d'exercice des droits
 - Ajout du destinataire : « les personnes habilitées au sein de la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE » uniquement pour les écoles publiques et EPSC

Module DSDEN – Ecole virtuelle

- Fiche informative pour les IEF : même ajout que pour la fiche de renseignements

Bugs présents dans la v24.2 et corrigés dans la v24.3

Cadre	Module	Description
ULIS UEMA / UEEA	Directeur	Prévisions des effectifs archivées : le bouton 'Retour' dans l'état des effectifs archivés ne fonctionne pas, gèle l'affichage obligeant à sortir d'ONDE
EMS	Directeur	Impossibilité de générer les certificats de scolarité ou de radiation lorsque le sigle de l'établissement n'est pas encore référencé (ex. : I.M.E.)
	Directeur	Carte d'identité de l'école : le nom de l'école EMS est absent (reste visible dans l'entête)
	IEN DASEN	Calcul des effectifs des EMS possible à tort dans certains cas
	IEN DASEN	Prise en compte des EMS dans les critères de recherche d'établissement
	Mairie	Absence des EMS dans l'extraction CSV des élèves scolarisés dans la commune
	Mairie	Le libellé des classes EMS n'apparaît pas lors de l'édition des listes dans le module Mairie
Changement d'année	Directeur	Fiche élève : les dispositifs UEMA/UEEA ne sont pas restitués dans le cursus scolaire



4. Prochaines échéances

- **Test du changement d'année**
 - Préparez dès à présent vos environnements de test
 - Rapports d'exécutions attendus au plus tard pour le 19 juillet via sesam
- **Changement d'année**
 - Comparaison des rapports d'exécution par vos soins (test de juillet vs prod)
 - Réouverture demandée entre 7h00 et 7h30 le jour de la rentrée sans attendre notre feu vert
 - Envoi des rapports d'exécution, aussitôt après, via sesam



Nouveauté

CV BNIE / ONDE

Traitement des litiges → mercredi 26 juin à 14h30

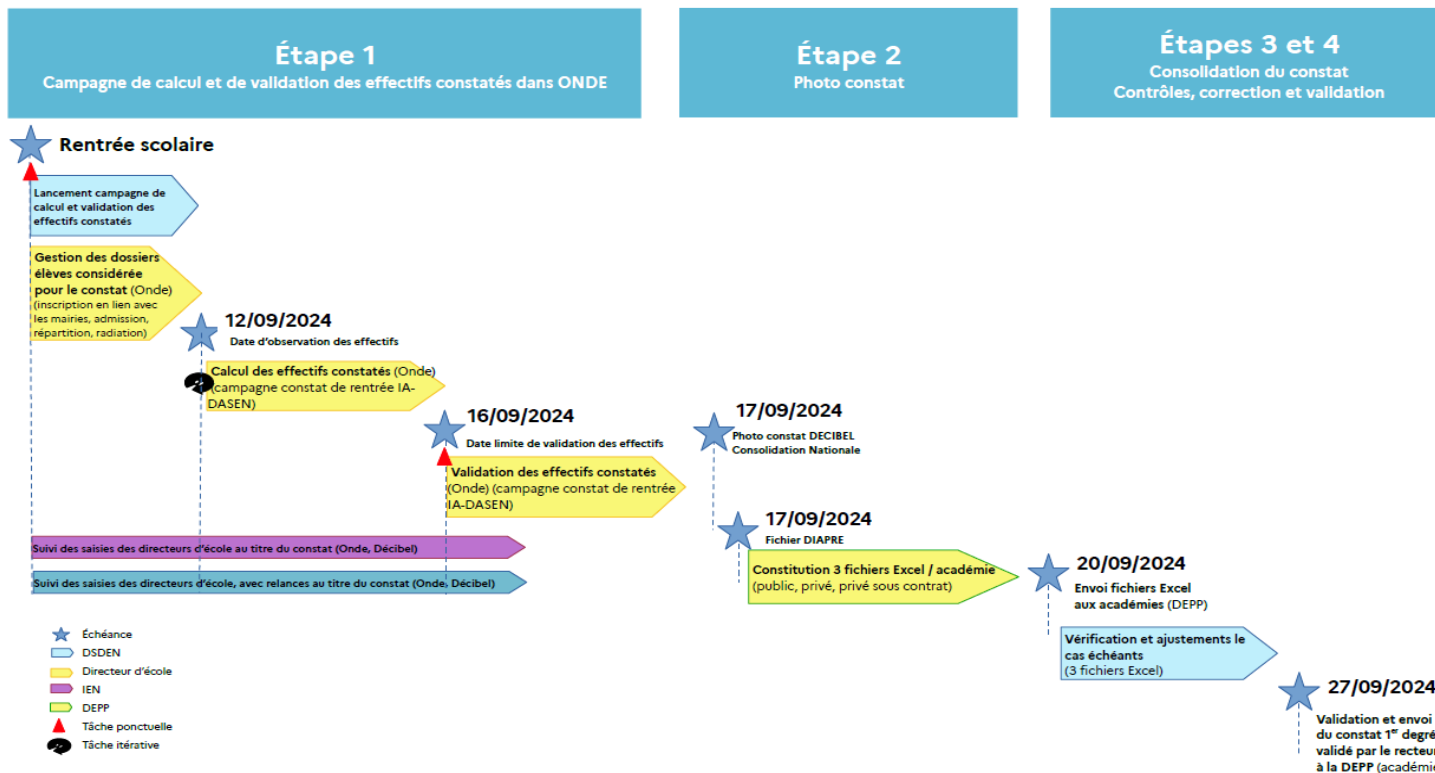
Gestion des doublons → vendredi 28 juin à 14h30

CV Calcul des effectifs → lundi 1^{er} juillet à 14h30

CV Déploiement d'ONDE et SIECLE dans les EMS → jeudi 4 juillet

CV ONDE v24.3 → à planifier

Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1er degré



Merci pour votre participation

Contacts :

Équipe de diffusion Onde

l.diffusion.onde@ac-orleans-tours.fr

équipe nationale de la DSI de l'académie Orléans-Tours

Sébastien DUIGOU – Chef de projet MOA SI scolarité

sebastien.duigou@education.gouv.fr

Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information (Dgesco B2-2)

Direction générale de l'enseignement scolaire